



CONSTITUANTS VI CONSTITUANTS ENREGISTRÉS

Les constituants enregistrés peuvent être utilisés dans les vitrages isolants certifiés CEKAL par les fabricants de vitrages isolants, dans le cadre du périmètre de leur certificat CEKAL, et sous réserve, le cas échéant, de compatibilité entre constituants.

Statut	Référence	Définition	Disponibilité, variantes, commentaires	Fournisseur/lieux de fabrication	Dates
	Liste des constituants enregistrés - ECO IN		Fichier de regroupement	Eco in	Déclaration du:
				Lieu(x) de fabrication	Enregistrement du: 06/01/21
Elastomère					
enregistré	eco pur CBD (fluide)	Polyuréthane (sans mercure)	Noir	Eco in	Déclaration du:
				P-02920 Warszawa	29/12/20
				Lieu(x) de fabrication	Enregistrement du:
				P-07407 Czerwin	05/01/21

Les modalités de l'enregistrement sont régies par les prescriptions techniques de CEKAL chapitres 4 et 7. L'enregistrement tient compte des éléments suivants : déclaration du constituant auprès de CEKAL, avec ses caractéristiques de référence, résultats d'essais en vitrages isolants suivant le référentiel CEKAL, visite et essais annuels sur le constituant, réalisés par un laboratoire reconnu par CEKAL.

L'enregistrement permet d'alléger les obligations à la charge des fabricants de vitrages isolants dans le cadre de la certification CEKAL. Ces derniers peuvent accéder sur le site CEKAL aux listes de constituants enregistrés.

Cette présente liste est régulièrement actualisée. La version en ligne fait foi, elle annule et remplace les versions précédentes.